

**Discours
du Président**

Zine El Abidine Ben Ali

**à l'occasion
du 15^e anniversaire
du Changement**

Carthage, 7 novembre 2002

Au Nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Citoyennes,
Citoyens,

C'est avec fierté et orgueil que nous célébrons, aujourd'hui, le quinzième anniversaire du Changement, à l'heure où nous accueillons, avec l'ensemble des peuples musulmans, le mois saint de Ramadan, puisse-t-il nous apporter abondance et bénédiction, et où nous envisageons l'avenir avec confiance et avec la détermination d'en gagner les enjeux et d'en relever les défis. Une décennie et demie se sont écoulée depuis que nous avons pris sur nous de sauver le pays des dangers auxquels il était exposé. Une décennie et demie de réformes fondamentales, de réalisations et d'acquis dans tous les domaines, qui ont complètement changé la physionomie du pays.

Nous avons parié sur l'authenticité et le génie de ce peuple et avons gagné le pari. Les horizons sont aujourd'hui plus vastes pour la Tunisie, grâce aux nouvelles aptitudes qu'elle a acquises dans les divers domaines, ainsi qu'à l'équilibre et à la cohésion instaurés entre les composantes de la communauté nationale.

Tout en exprimant mes plus vifs remerciements à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour la distinction qu'elle vient d'attribuer à la Tunisie et à ma personne, ainsi que ma considération pour les significations que porte cette distinction, je tiens à remercier Monsieur Jacques Diouf, Directeur Général de cette

Organisation, pour les sentiments nobles qu'il a exprimés, et à le féliciter des efforts qu'il déploie à la tête de cette prestigieuse Organisation, et lui exprimer ma considération pour sa contribution au renforcement de la coopération féconde avec notre pays.

C'est une étape dont nous avons exploré les perspectives depuis le dixième anniversaire du Changement ; nous avons pu, tout au long de la quinquennie écoulée, mettre en œuvre les orientations, les plans et les politiques que nous avons établis à l'effet de nous y adapter, et de réaliser la plupart des objectifs inscrits dans notre programme pour l'avenir. Ce qui confère à cet événement national une portée particulière, c'est qu'il est le premier à être célébré dans le contexte de la construction de la République de demain, et le premier depuis la réforme constitutionnelle fondamentale, approuvée unanimement par le peuple tunisien, toutes catégories confondues, lors du référendum que nous avons organisé pour la première fois, dans l'histoire du pays.

La République de demain est, aujourd'hui, une réalité que nous bâtissons à un rythme confiant, consacrant les nouvelles réformes constitutionnelles. C'est la république de l'ambition, celle de toutes les Tunisiennes et de tous les Tunisiens; celle de leur choix pour l'avenir. C'est la république de la souveraineté pour le peuple et de la gloire pour la patrie, avec des institutions solides favorisant la participation de tous, de tous ceux qui veulent servir la Tunisie avec sincérité, amour et loyauté et de tous ceux qui œuvrent à son service et se sacrifient pour sa gloire, sans exclusion ni discrimination.

Nous avons toujours été convaincus que la Tunisie appartient à tous les Tunisiens. Nous avons œuvré et continuerons d'œuvrer pour que ce principe demeure le lien patriotique solide et indéfectible que chacun veille à préserver

et que garantissent les valeurs et les institutions de la République.

Le Changement est un cheminement continu, et la réforme est une prospection permanente de l'avenir qui ne se contente pas d'accompagner les mutations mais s'attache à préparer les réponses aux développements subséquents.

Nous avons opté pour la voie de la réforme parce que nous nous sommes fondés sur un héritage national fécond et avons puisé nos constantes et nos référentiels dans la pensée de ses pionniers et le combat de notre peuple et dans les attributs de son identité nationale et de sa civilisation particulière.

Nous évoquons avec fierté et admiration, en cette occasion, le souvenir des pionniers de la réforme dans notre pays, ainsi que les leaders du mouvement national, ses dirigeants, ses martyrs et ses militants, depuis Khéreddine jusqu'à Bourguiba, en leur rendant hommage pour leurs hauts faits et leurs sacrifices que nous élevons à la place prestigieuse qu'ils méritent, afin qu'ils demeurent un exemple et une référence pour nos générations futures et des pôles lumineux dans l'histoire de notre patrie.

Citoyennes,
Citoyens,

La démarche adoptée depuis le Changement en matière de réforme intégrale ne s'est pas limitée au volet politique, mais a été cohérente dans ses dimensions, assurant l'interdépendance des aspects économique, social et culturel. Aujourd'hui, nous sommes pleinement conscients des défis qui nous attendent; des défis qu'engendrent, d'un côté, la mondialisation et les nouvelles réalités mondiales et, de l'autre, les profondes mutations qualitatives que connaît la société tunisienne.

La Tunisie d'aujourd'hui, n'est plus la Tunisie d'hier; les constantes s'y sont en effet confortées, les variables y ont

profondément évolué et son prestige s'est renforcé dans son environnement maghrébin, arabe, africain, méditerranéen et international, en général.

La Tunisie d'aujourd'hui n'est plus la Tunisie d'hier, grâce au niveau de bien-être atteint par son peuple et qu'attestent les indicateurs de développement humain, économiques et sociaux. En outre, les prévisions confirment l'ampleur de ces mutations à court et à long termes. La structure démographique est appelée à évoluer vers une structure d'âge différente d'ici la fin de la première décennie de ce siècle et au cours de la deuxième décennie, avec un pourcentage plus élevé pour la tranche d'âge de plus de soixante ans et un pourcentage plus faible pour la tranche d'âge de moins de vingt-quatre ans (24). La qualité et les conditions de vie du citoyen se sont améliorées. L'espérance de vie à la naissance a atteint, aujourd'hui, soixante-treize ans (73) en moyenne et il est prévu qu'elle atteigne soixante-quatorze (74) ans en 2006. Le taux de scolarisation pour les enfants de 6 ans est, aujourd'hui, supérieur à 99 % pour chacun des deux sexes. Quant au taux d'inscription dans l'enseignement supérieur, il a dépassé 28 % pour la tranche d'âge des 20-24 ans, et il est prévu qu'il dépasse 35 % en 2006 et 40 % à la fin de la décennie en cours, alors qu'il ne représentait guère plus de 6 % en 1987. Ce sont là des prévisions qui illustrent clairement les contours de la société de demain; des contours que précise chaque jour, le processus du Changement et les efforts de développement déployés dans tous les domaines; les contours d'un pays qui progresse et d'un peuple mûr et cultivé, qui tire sa richesse de l'intelligence de ses enfants et a pour objectif la promotion de l'individu, sa dignité et son bien-être.

Ces prévisions sont, en outre, significatives de l'ampleur des défis qui nous attendent dans les domaines de la couverture sociale, de l'emploi, et de la mise à niveau de notre économie

pour qu'elle soit celle de l'intelligence dans la société du savoir; cette même société que nous nous employons à bâtir et à en conforter les fondements, en investissant dans le savoir, l'enseignement et les technologies modernes.

Nous avons accordé une attention particulière à nos politiques dans les secteurs stratégiques et vitaux tels que les eaux et leur dessalinisation, l'énergie et ses nouvelles sources, l'environnement et sa protection, et cela jusqu'à l'horizon de la troisième décennie de ce siècle, afin que le développement soit à la fois intégral et durable.

Nos réformes politiques constituent la base sur laquelle nous nous appuyons pour progresser avec assurance en vue de faire évoluer la vie publique, consolider les libertés et renforcer les voies de participation devant l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Nous avons déjà entrepris de mettre en œuvre les dispositions prévues par la Constitution, dans son nouveau texte, qu'il s'agisse de la consécration de la pluralité des candidatures aux prochaines élections présidentielles ou de la préparation à la révision permanente des listes électorales.

Les mois à venir seront marqués par l'élaboration des lois spécifiques relatives à la Chambre des Conseillers, afin qu'elle puisse parachever les conditions requises à sa création, et occuper la place qui lui revient dans l'édifice républicain, durant la période à venir.

Nous avons, par ailleurs, ordonné l'élaboration d'un projet d'amendement du Code électoral que nous soumettrons à la Chambre des Députés dans les mois à venir. Compte tenu de l'importance que nous accordons à l'opération électorale, dans toutes ses étapes, dans la consécration de l'exercice démocratique et pour garantir la crédibilité et la transparence des élections, à tous les niveaux, nous avons ordonné la consultation des partis politiques au sujet de cet amendement.

Ces partis ont présenté leurs suggestions et leurs contributions au sujet des différents volets de ce projet, et ces contributions et suggestions ne manqueront pas de bénéficier de toute notre attention.

Nous nous attachons, en effet, à ce que le Code électoral, dans sa nouvelle version, soit un cadre législatif permettant d'enrichir nos acquis sur le chemin de la consolidation du processus pluraliste.

Nous ordonnons, aujourd'hui, à côté des mesures que nous avons déjà annoncées pour réduire le nombre des bureaux de vote et simplifier les conditions d'accréditation des observateurs par les listes électorales participantes, d'inclure, dans le projet, un ensemble de dispositions et de garanties nouvelles, au sujet de l'inscription sur les listes électorales, en introduisant l'obligation de remettre, à tout citoyen qui le demande, un récépissé lui permettant de garantir son droit de contestation, en cas de besoin. Un surcroît de garanties seront également octroyées aux électeurs, à travers la révision de la composition des commissions régionales chargées de trancher les litiges relatifs à l'inscription et dont le projet d'amendement confiera la présidence à un magistrat.

Dans le but de conférer davantage d'efficacité à l'opération de distribution des cartes électorales et d'offrir le maximum d'opportunités aux électeurs pour recevoir ces cartes, nous prorogerons la période accordée à la commission chargée de statuer sur les demandes des électeurs inscrits qui n'auront pas obtenu leurs cartes dans les délais. Il s'agit d'une commission à laquelle participent les partis politiques.

Nous ordonnons, également, que le nouveau projet, porte interdiction, aux membres des bureaux de vote, de

porter un quelconque signe ou indication sur leur appartenance politique, chaque président de bureau de vote devant veiller à l'exécution de cette mesure qui s'appliquera, aussi, aux observateurs.

Dans le but de consolider les garanties offertes aux candidats et d'appliquer le principe d'égalité entre eux, le projet d'amendement du Code électoral permettra, en outre, aux observateurs, de consigner leurs observations sur le déroulement de l'opération de vote et de les présenter sous la forme d'une note qui devra impérativement être jointe au procès-verbal du dépouillement qui en fera mention, ceci en plus des garanties mentionnées actuellement par le Code au bénéfice des observateurs, au sujet du dépouillement du scrutin.

Après avoir ouvert la voie à la pluralité des candidatures aux prochaines élections présidentielles, au moyen du projet de loi constitutionnelle que nous avons récemment présenté, nous annonçons, aujourd'hui, notre décision de simplifier les conditions d'attribution de la subvention accordée aux candidats à la présidence de la République, de telle sorte qu'ils puissent couvrir les frais de leurs campagnes électorales; et cela en abaissant de 5% à 3% des suffrages exprimés, le minimum de voix obtenues requises pour avoir droit au versement de la deuxième tranche de ladite subvention, et pour la récupération, par le candidat, de la caution financière qu'il aura versée.

Nous veillerons à ce que les prochaines élections soient une nouvelle occasion pour la participation des différentes parties, dans le cadre des principes de transparence, et de l'émulation démocratique, avec ses nobles valeurs et son éthique. Ce sera, aussi, un événement au cours duquel nous offrirons aux pays frères et amis qui souhaitent y assister, toutes les conditions propices à cet effet.

Nous avons voulu que cette étape, celle de la construction de la République de demain, soit marquée par une consolidation accrue du pluralisme dans la vie publique, ainsi que le renforcement et l'extension de la participation des partis politiques à l'œuvre nationale, afin d'enrichir le paysage politique dans le pays, de conforter le rôle des partis dans le domaine de l'encadrement et de l'orientation, et de favoriser le renforcement de leurs activités sur le terrain, de manière à faire connaître leurs programmes et leurs points de vue.

Dans le but d'offrir aux partis politiques, aux organisations nationales et aux composantes du tissu associatif, davantage d'opportunités pour faire connaître leurs activités et leurs programmes, **l'Etablissement de la Radio et de la Télévision Tunisienne se doit d'œuvrer davantage à couvrir les rencontres et autres activités importantes de ces partis, organisations et associations.**

Nous avons fait de la consécration des valeurs des droits de l'homme l'un des fondements de la réforme constitutionnelle, en consolidant leurs principes et en élargissant leur aire de protection, dans le texte même de la Constitution. Nous avons veillé, à cet effet, à assurer la sauvegarde des données personnelles, tant nous avons la conviction inébranlable que la dignité de l'individu est indissociable de l'inviolabilité des données particulières de sa vie privée, surtout au vu des progrès enregistrés dans le traitement informatique des données.

Voilà bien pourquoi nous nous proposons de soumettre, incessamment à la Chambre des Députés, un projet de loi fixant les procédures et les modalités de protection des données personnelles; les dispositions de ce projet couvriront les méthodes de traitement tant mécaniques que manuels de ces données.

Citoyennes,
Citoyens,

La Tunisie du Changement est un pays de dialogue et de concorde sociale. Tout en rappelant la réussite du dernier tour des négociations sociales et l'attachement au maintien de ce choix fondamental et au renforcement continu du pouvoir d'achat du citoyen, en dépit d'une conjoncture économique difficile et malgré les données de la conjoncture mondiale actuelle, je tiens à exprimer mes vifs remerciements et ma considération à tous les partenaires sociaux et, en premier lieu, à l'Union Générale Tunisienne du Travail, à l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, à l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche, et aux représentants de l'Administration et des entreprises publiques, en saluant leur patriotisme, la conscience qu'ils ont des défis et des enjeux, et leur attachement à concilier le renforcement des acquis sociaux avec l'intérêt supérieur de la patrie.

A la lumière des difficultés de la conjoncture mondiale actuelle et de la récession que l'économie mondiale a connue au cours de ces dernières années, tout le monde, et toutes les parties, se doivent de faire preuve d'un surcroît de labeur, de vigilance et d'esprit d'initiative, afin que la Tunisie puisse poursuivre sa progression avec assurance dans cet environnement instable et pour que notre économie nationale puisse s'adapter aux développements éventuels, avec la rapidité requise et la compétence nécessaire.

Notre attachement à emprunter la voie du dialogue n'a d'égal que notre souci de réaliser nos priorités fondamentales et, au premier rang desquelles, l'emploi. Grâce aux politiques et aux initiatives que nous avons adoptées dans ce domaine, nous avons pu réaliser un rythme de progression appréciable et un taux élevé de satisfaction des demandes additionnelles

d'emploi, tout particulièrement au profit des titulaires de diplômes universitaires. Ces résultats ont été rendus possibles par les instruments et mécanismes de l'économie solidaire que nous avons mis en place, c'est-à-dire, en premier lieu, le Fonds de Solidarité Nationale 26-26, le Fonds National de l'Emploi 21-21, ainsi que la Banque Tunisienne de Solidarité, le système de micro-crédits et les diverses structures d'appui spécialisées.

Je voudrais, à ce sujet, réitérer mon appel aux entreprises économiques pour qu'elles déploient plus d'effort en faveur de la promotion de l'emploi et du renforcement des taux d'encadrement.

C'est que la technologie, si avancée soit-elle, perd son efficacité, en l'absence d'une intelligence humaine capable de la maîtriser et d'exploiter les potentialités qu'elle offre.

Notre pays a accompli, dans ce domaine, un bond qualitatif qui a hissé le système éducatif à des niveaux de rendement et d'efficacité plus élevés. Le nombre des étudiants à l'université a ainsi été multiplié par sept environ, depuis le Changement, et les établissements universitaires se sont multipliés dans les diverses régions du pays, tandis que le nombre des filières d'études est passé de deux cents (200) à plus de quatre cents (400), en relation avec l'évolution et la diversification des besoins de la nouvelle économie. Tout en confirmant la pertinence de nos choix, les résultats enregistrés nous placent aussi devant un certain nombre de défis et, en premier lieu, l'aménagement des conditions adéquates pour l'hébergement des étudiants et pour assurer leur transport, tout particulièrement dans certaines villes et régions où le tissu universitaire voit le jour pour la première fois.

Dans le but de renforcer les chances de réussite de nos filles et de nos fils, dans l'enseignement supérieur, **nous ordonnons**

d'entreprendre un effort supplémentaire cette année, en réservant les moyens matériels requis pour commencer, dès maintenant, à procurer des foyers universitaires supplémentaires et d'accélérer la réalisation des foyers en cours, en vue de les parachever, en accordant la priorité absolue à ce projet, même si cela nécessite la révision de l'ordre des priorités pour certains autres projets.

Nous ordonnons, également, d'instaurer des incitations supplémentaires au profit des promoteurs privés qui s'engageraient à réaliser des projets d'hébergement pour étudiants, devant être prêts pour la prochaine rentrée et les rentrées ultérieures, jusqu'à la fin de l'année 2004, afin que le secteur privé contribue à l'hébergement des nouveaux flux universitaires dont le nombre atteindra, selon les prévisions, près de 350.000, après deux ans, et dépassera un demi-million avant la fin de la décennie en cours.

En ce qui concerne l'année universitaire en cours, nous avons ordonné aux ministères et aux entreprises et établissements publics qui disposent, dans les régions, de bâtiments pouvant héberger les étudiants, de les mettre à la disposition de l'Organisation de l'Education et de la Famille afin de les exploiter à cette fin.

Nous avons, également, ordonné d'affecter des moyens de transports supplémentaires pour faciliter les déplacements des étudiants, dans tous les centres universitaires.

Citoyennes,
Citoyens,

Dans la Tunisie d'aujourd'hui, ont disparu les disparités excessives entre les régions, tant au niveau de l'infrastructure qu'au niveau de l'éducation, des équipements collectifs, de la

création d'emplois et de sources de revenus, et de l'aménagement de zones industrielles. Nous avons considéré les politiques de développement régional comme des priorités majeures et avons consenti un effort supplémentaire au profit des zones qui en ont le plus besoin.

Nous avons entamé l'exécution du dixième Plan, à un rythme qui, en cette étape, rapproche notre pays, des pays avancés.

La Tunisie a, ainsi, enregistré des résultats satisfaisants, malgré les difficultés climatiques de ces dernières années, la récession que connaît l'économie mondiale, la régression au niveau des échanges commerciaux et la crise qui a affecté certains secteurs, à la suite des événements du 11 septembre 2001. Ces résultats ont, en effet, démontré que l'économie tunisienne a pu préserver ses équilibres et sa cohésion interne, dès lors que nous avons pris à temps les mesures qui s'imposaient pour parer à toutes ses fluctuations.

Nous continuons de suivre avec la plus grande attention l'évolution de la conjoncture économique mondiale, en vue d'assurer à notre action de développement les meilleures perspectives, surtout après que de nombreux secteurs ont retrouvé, tout dernièrement, leur vitalité. C'est ce qui nécessite un surcroît d'efforts et de labeur, et un surcroît de suivi attentif et de vigilance de la part de toutes les parties. L'Etat, pour sa part, a accompli le rôle qui lui incombe en la matière, en veillant à la rationalisation des dépenses publiques, sans remettre en cause les choix et les priorités du pays, et en continuant à améliorer l'infrastructure économique et à maîtriser la dette et le taux d'inflation.

Il appartient aux hommes d'affaires de persévérer davantage dans leurs efforts pour dynamiser le rythme de l'investissement privé et des exportations, et accéder aux marchés extérieurs. Il faut souligner, en l'occurrence, que

l'accélération du rythme de création de nouvelles entreprises représente un enjeu essentiel et un impératif stratégique pour la réalisation de nos objectifs en matière d'emploi, de développement et de bien-être.

Vous percevez, sans doute, l'importance de la période à venir. Elle représentera, en effet, une phase déterminante dans notre processus d'association avec l'Union Européenne, qui nous commande de parachever les facteurs déterminants de notre compétitivité, de faire réussir le programme de mise à niveau et de l'étendre aux secteurs des services et de l'agriculture, et d'édifier une économie moderne et cohérente. Au premier rang de ces facteurs déterminants figure l'édification de la société de l'information pour laquelle nous avons déjà mis en place l'infrastructure requise, au niveau des technologies des communications et de la généralisation de leurs réseaux. Ce qui a eu le meilleur effet sur la mise à niveau de l'environnement de production.

Dans ce contexte, nous ordonnons de consentir de nouvelles réductions, à concurrence de 50%, sur les tarifs de connexion aux réseaux de transmission de données destinées aux entreprises économiques. Nous ordonnons, également, d'augmenter la capacité du réseau de téléphone numérique d'un million de lignes supplémentaires, au cours de l'année prochaine.

Nous poursuivrons, par ailleurs, les efforts déployés, en vue de consolider et de moderniser les autres volets de l'infrastructure de base.

Maintenant que nous avons achevé la réalisation de l'autoroute Tunis-Bizerte et entamé la réalisation de l'autoroute Tunis-Oued Zerga, **nous entamerons, dans le courant de l'année 2003, les travaux de l'autoroute**

M'saken-Sfax. Nous ordonnons, également, d'entamer les études relatives à l'autoroute Sfax-Ras Jedir.

Quant au domaine de la mobilisation des ressources en eau, et en vue de compléter le plan qui a été établi en la matière, **nous ordonnons d'entamer la construction de trois nouveaux barrages dans le Nord du pays.**

Nous n'avons jamais perdu de vue, en tout ce que nous avons réalisé pour construire l'économie nationale, la nécessité d'assurer l'interdépendance entre l'environnement et le développement, et la complémentarité entre les fonctions de production et de protection, pour les activités basées essentiellement sur les ressources naturelles.

Le secteur de l'agriculture et de la pêche a connu, également, depuis le Changement, une évolution qualitative qui a assuré, au pays, la sécurité alimentaire et la satisfaction de ses besoins en eau, et a contribué à l'amélioration de la balance commerciale.

C'est d'ailleurs la plate-forme solide dont a été doté le secteur agricole, qui a permis de faire face aux effets de la sécheresse, au cours des quatre années successives.

Nous ordonnons, aujourd'hui, de réaliser une étude approfondie sur le phénomène des variations climatiques et leurs nouvelles incidences sur le secteur agricole et sur l'écosystème dans notre pays, afin d'en identifier les risques et de définir les voies et moyens de les pallier. Il s'agit, en l'occurrence, de définir une stratégie cohérente et des programmes opérationnels pour en limiter les effets négatifs, et de préparer les solutions de rechange envisageables pour protéger les capacités de production et tirer un meilleur profit des années pluvieuses.

L'initiative constitue, aujourd'hui, le support de l'économie nationale et la source de la production et de l'emploi.

Dans le souci d'assurer un meilleur encadrement des investisseurs et des jeunes promoteurs et d'aplanir les obstacles qu'ils peuvent rencontrer, **nous appelons les offices régionaux de développement à concentrer leurs efforts, au cours de la période à venir, sur le soutien à l'investissement privé dans les régions, au moyen, notamment, du parrainage des promoteurs et de leur assistance dans l'élaboration des études et dans l'obtention des moyens de financement requis, par les voies les plus aisées, ainsi que dans la réalisation rapide de leurs projets.**

Eu égard au rôle des sociétés d'investissement dans l'assistance aux promoteurs et dans la diversification du tissu économique, **nous avons décidé de doubler le capital des sociétés d'investissements des régions du Nord-Ouest, du Centre-Ouest et du Sud, de manière à leur donner une nouvelle impulsion, à conférer plus d'efficacité à leurs interventions et à les élever au niveau souhaité.**

Par ailleurs, et en vue de stimuler l'initiative et d'offrir à tous ceux qui, parmi les cadres et les fonctionnaires exerçant dans le secteur public, se sentent capables de réaliser un projet individuel, **nous avons décidé d'accorder à tous ceux dont les projets répondent aux critères d'éligibilité et de rentabilité, un congé d'une année, renouvelable une seule fois, afin qu'ils puissent se consacrer à la réalisation de leurs projets, dans les zones de développement régional, en leur attribuant la moitié de leurs rémunérations pendant la période de mise en disponibilité.**

En vue de compléter les mécanismes et instruments que nous avons créés pour soutenir l'investissement, et de permettre aux petites et moyennes entreprises d'accéder aux

financements requis, **nous ordonnons, aujourd'hui, de créer un système de garantie des crédits et des participations au profit des entreprises des secteurs non-agricoles.** Ce système s'appliquera aux projets nouveaux dont le coût n'excède pas trois millions de dinars et concernera les crédits à moyen et à long termes, ainsi que les participations des sociétés d'investissement et les prêts à court terme au profit des entreprises nouvellement créées. **Nous ordonnons, également, l'instauration d'un ensemble d'incitations supplémentaires à la création de cette catégorie de projets, ainsi que des incitations fiscales au bénéfice des titulaires de comptes d'épargne destinés à l'investissement.**

Conformément à ce qui a été inscrit dans notre Programme pour l'avenir, au sujet de la création d'un nouveau technopole chaque année, **nous ordonnons, aujourd'hui, de commencer la réalisation, au cours de l'année 2003, de deux nouveaux technopoles, l'un à Borj Cedria et l'autre à Sidi Thabet.**

De la sorte, nous franchissons un nouveau pas en direction de la réalisation de l'interdépendance et de la complémentarité entre, d'une part, le système de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et technologique et de la formation professionnelle, et, d'autre part, les mécanismes de création des projets et des entreprises dans les secteurs innovants.

Le secteur de l'artisanat étant l'un des supports essentiels de l'économie, et du fait de son rôle important dans la consolidation de l'identité et de la culture nationales, en plus du nombre élevé des personnes qui y travaillent, et qui atteint, aujourd'hui, près de 300.000 artisans, nous avons ordonné de soumettre les conclusions de l'étude stratégique relative au secteur de l'artisanat à l'horizon 2016, à une consultation nationale, qui a rencontré, auprès des personnes concernées travaillant dans ce secteur, un accueil et une réaction favorables, dans les différentes régions du pays.

Citoyennes,
Citoyens,

Parmi les facteurs déterminants de la stabilité, il y a l'équilibre, la modération et le principe de juste milieu. Nos choix dans les domaines politique, économique et culturel, ont ainsi permis de consacrer le concept de société médiane ou de juste milieu, un concept pluri-dimensionnel qui trouve son fondement matériel dans l'importance de la classe moyenne qui représente, aujourd'hui, plus des trois-quarts de la population de notre pays. C'est là un acquis que nous nous emploierons à consolider afin qu'il n'y ait, dans notre pays, aucune place pour la marginalisation ni pour les disparités profondes. Nous nous appuierons, à cet effet, sur des constantes et des choix dont nous ne nous départirons pas en matière de développement économique et social; des choix qui ont pour fondement la répartition équitable des richesses entre les différentes régions et catégories sociales, et une vision profonde de la solidarité.

Ce sont ces mêmes principes que nous prônons et pour lesquels nous œuvrons sur la scène internationale, tant il est vrai que l'un des plus grands dangers qui menacent la solidarité humaine, réside dans l'aggravation des inégalités entre pays riches et pays pauvres, avec les tragédies, les conflits et les sentiments de désespoir et de frustration qui en résultent.

Le principe de solidarité entre les Etats et les peuples reste, à cet égard, un facteur essentiel pour remédier aux causes de ces dangers, et pour réduire ces inégalités qui mettent en péril la sécurité et la stabilité dans le monde. C'est pour cela que nous avons préconisé la création d'un Fonds Mondial de Solidarité, proposition qui a recueilli l'unanimité aux Nations Unies et bénéficié d'un large soutien international. Notre vœu

est que ce fonds voie le jour dans les délais les plus proches, à la faveur des efforts entrepris par toutes les parties, dans le cadre des Nations Unies.

La consécration de ce principe, au niveau international, commande le renforcement de la culture de l'entente, de la coopération et de la solidarité entre les peuples, ainsi que l'enracinement et la promotion de ses valeurs et de ses concepts. Nous sommes persuadés que les penseurs et les intellectuels, partout dans le monde, sont les plus aptes, avant les autres, à accomplir cette noble mission. **A titre de contribution de la part de notre pays, à la diffusion et à l'encouragement de cette culture, nous annonçons, aujourd'hui, notre décision de créer un «Prix du Président de la République pour la solidarité mondiale» qui sera décerné à quiconque se distingue dans ce domaine à l'échelle mondiale, parmi les penseurs, artistes et intellectuels ou parmi les organisations et les associations.**

Nous avons veillé, depuis le Changement, à la consolidation des nobles principes de notre religion sublime en matière de modération, d'entraide, de solidarité et de coopération. Nous avons toujours prôné le dialogue entre les civilisations et les cultures. En outre, nous œuvrons sans relâche à la consolidation de l'image lumineuse de l'Islam dans le monde, surtout depuis que les actes criminels des terroristes en ont déformé la réalité aux yeux de l'occident. Dans le but de contribuer à la sensibilisation des spécialistes en la matière à la nécessité de déployer un surcroît d'efforts dans ce domaine, **nous annonçons la création d'un «Prix mondial du Président de la République pour les études islamiques»,** dans le but d'enrichir la pensée et l'effort d'Ijtihad (l'interprétation créatrice), qui a foi dans le dialogue et l'ouverture et qui rejette l'immobilisme et le repli sur soi.

Citoyennes,
Citoyens,

Nous avons accordé à la justice et au corps de la magistrature, avec toutes leurs composantes, toute l'attention nécessaire, et avons constamment veillé à préserver l'indépendance de la justice, dans le cadre des règles républicaines et des principes de la Constitution.

Nous avons déjà eu à exprimer, au moment où nous avons présidé les cérémonies de célébration du centenaire du Barreau tunisien, notre appréciation pour le rôle accompli par cette profession dans le sens de la consécration de la justice et de l'équité.

Or, il est devenu impératif de rationaliser l'organisation de cette profession; ce qui nécessite une étude en la matière en vue de la création d'un Institut supérieur de formation à la profession d'avocat, au sein duquel les diplômés habilités à l'exercice de cette profession recevraient une formation complémentaire, tout en maintenant le droit des diplômés du troisième cycle d'exercer cette profession.

Nous nous emploierons, en outre, à protéger cette profession contre certaines pratiques illicites, telles que le fait d'exploiter la dispense du ministère d'avocat pour exercer illégalement cette profession.

L'évolution de la législation exige, aujourd'hui, la garantie d'une aire d'intervention plus large pour l'avocat, par l'élaboration des textes permettant de faire de l'avocat le spécialiste exclusif en matière de rédaction des contrats relatifs au fonds de commerce, et d'instituer le recours aux services de l'avocat en matière de litiges fiscaux portant sur des montants supérieurs à une valeur à déterminer par la loi, ainsi que les différends qui intéressent les sociétés de recouvrement des créances.

Nous nous préoccupons, en outre, d'instaurer un régime de protection sociale au profit des avocats, comme nous l'avons fait pour les autres catégories professionnelles.

Compte tenu de l'entière sollicitude dont nous avons entouré les jeunes avocats pour qu'ils entament leur vie professionnelle avec le maximum de chances de réussite, nous préconisons de renforcer leur encadrement. Nous ordonnons, également, d'étudier les voies et moyens de les aider à assurer leur premier établissement à propre compte. Dans le but d'encourager les avocats débutants, nous ordonnons, en outre, de majorer, une fois de plus, l'indemnité de réquisition.

D'un autre côté, nous avons ordonné de prendre les mesures permettant de faciliter davantage les conditions de travail de l'avocat au sein des tribunaux, sur la base du devoir de respect de l'autorité judiciaire, dans le cadre de la coopération entre les différentes composantes du corps de la justice.

Citoyennes,
Citoyens,

La famille constitue le noyau essentiel du tissu social. C'est pour cela que nous lui avons prodigué sollicitude et protection, au moyen des diverses réformes législatives que nous avons mises en œuvre à cet effet, afin que ses membres assument leur rôle, dans le cadre de la cohésion totale et du comportement civilisé qui est de l'essence de notre culture.

Il y a, dans nos choix constants au sujet de la femme, tout ce qui est de nature à conforter en permanence la situation de la famille, puisque nous avons assuré à la femme tunisienne tous les attributs de la dignité et de l'égalité avec l'homme, dans le texte comme dans la pratique.

La femme tunisienne, de par sa condition réconfortante et sa conscience éveillée représente, aujourd'hui, un puissant support pour le Changement, ainsi que pour la préparation de l'avenir.

Dans cette même perspective, nous avons accordé une position privilégiée à l'enfance tunisienne, en lui assurant toutes les garanties et les mécanismes nécessaires à sa protection, à la protection de ses droits et à son éducation sur des bases saines. **Dans le souci d'améliorer encore cette condition, afin qu'elle évolue au rythme des mutations attendues aux divers niveaux, nous ordonnons, aujourd'hui, d'entamer l'élaboration d'un plan d'action national pour la deuxième décennie (2002-2011) au profit de l'enfance, en vue de promouvoir les acquis et les réalisations accomplis à son bénéfice, au cours de la première décennie.**

Notre sollicitude envers l'enfance est un pari sur la Tunisie de demain dont nous préparons, aujourd'hui, les jeunes, à assumer un rôle efficient dans notre action pour le développement.

Face aux défis prévisibles, les jeunes se doivent de faire preuve d'un surcroît d'efforts et de labeur, pour se distinguer et atteindre l'excellence dans tous les domaines, et pour s'armer d'ambition et de volonté de transcendance, par amour pour la patrie et par fidélité à sa bannière. La prochaine consultation des jeunes constituera, à cet égard, une occasion propice à l'évaluation des réalisations accomplies et à l'élaboration d'un plan national ambitieux pour promouvoir sans cesse la condition des jeunes, dans les différents domaines, jusqu'à l'horizon de la fin de la décennie en cours.

Nous avons par ailleurs accordé aux loisirs une attention particulière, qui a intéressé toutes les couches de la société.

A cet égard, nous ordonnons, aujourd'hui, l'élaboration, en coordination avec toutes les parties concernées, d'un plan national en faveur des jeunes, relevant de l'ensemble des catégories sociales. Ce plan devra améliorer l'organisation du temps libre et l'exploitation des espaces existants, promouvoir les activités récréatives en fonction des besoins de toutes les catégories et tranches d'âge, et assurer la conciliation entre l'utile et l'agréable, tout en laissant la porte ouverte aux privés pour exploiter les possibilités de publicité et de sponsoring, dans les activités récréatives, outre l'encouragement de ce secteur à investir dans ces activités.

L'effort national déployé en faveur de la promotion du secteur de la culture dans notre pays, a été multiplié par deux à la faveur de l'objectif que nous lui avons assigné dans notre Programme pour l'avenir, fait ressortir, aujourd'hui, les nouvelles perspectives ouvertes devant la culture et les intellectuels, pour produire, innover et remporter des prix et des consécration, aux niveaux national et international. Nous considérons, à cet égard, que le développement culturel représente un appui essentiel pour gagner le pari de la mondialisation et consolider les attributs de notre identité nationale. C'est ce qui nous commande, à tous, d'accorder tout l'intérêt à l'industrie culturelle, à sa diversification et à sa promotion, ainsi que d'encourager le secteur privé à y investir.

Nous avons, en outre, accordé au secteur de l'information, les encouragements et la sollicitude qu'il mérite, et lui avons aménagé les meilleures conditions, ainsi que les moyens requis et les garanties légales, pour qu'il puisse accomplir sa mission dans un climat politique sain. Nous avons, également, offert aux journaux des partis, l'opportunité de contribuer à enrichir le paysage médiatique et lui avons apporté le soutien approprié pour qu'ils puissent faire connaître leurs programmes, leurs

positions et leurs approches, et participer à la consécration continue du processus démocratique pluraliste.

Nous voulons une information qui puise son contenu dans le droit à la différence et la liberté d'opinion; une information qui sache s'élever à la hauteur des règles qu'imposent l'éthique de la profession et ses nobles objectifs, évitant, ainsi, de tomber dans les platitudes, la diffamation et la quête du gain immédiat au détriment de sa noble mission. Une information qui sache habituer toutes les parties, qu'il s'agisse des journalistes, des lecteurs, auditeurs ou spectateurs, ou encore des responsables, à accepter la critique et à respecter l'opinion différente; ce qui ne ferait que renforcer les valeurs de pluralisme et la liberté d'expression au sein de notre société, et permettre à l'information de jouer pleinement son rôle au service des causes nationales.

Nous nous emploierons à multiplier les tribunes de dialogue dans la presse écrite comme dans les médias audio-visuels, de manière à contribuer au renforcement de la participation de toutes les composantes de la société et à faire connaître les différentes opinions et analyses.

Dans le but de consolider ce choix, nous ordonnons, par ailleurs, de consacrer une émission télévisuelle à la retransmission en direct des délibérations des séances sectorielles de la Chambre des Députés.

Nous invitons, également, la Radio et la Télévision à mettre à profit les possibilités qu'offre la technologie numérique, pour étendre la portée des médias audiovisuels, dans le sens de la création de canaux spécialisés et de canaux régionaux, qui soient plus proches des préoccupations du citoyen dans leurs régions, de manière à s'adapter à la diversification et à la multiplication des préoccupations et des goûts, et à permettre à notre pays d'accompagner la révolution médiatique dans le monde.

Citoyennes,
Citoyens,

L'attachement à l'édification du Maghreb constitue l'une de nos constantes. Aussi avons-nous œuvré avec détermination, en vue de consolider nos relations bilatérales et d'élargir la base de notre coopération avec les pays maghrébins frères. Nous n'avons ménagé aucun effort, depuis la création de l'Union du Maghreb Arabe pour promouvoir l'action maghrébine commune, et œuvrer de concert avec nos frères, les dirigeants des pays de la région, à transcender les difficultés conjoncturelles pour concrétiser l'objectif souhaité et réaliser les aspirations de nos peuples à la complémentarité et à l'unité.

L'une de nos constantes incontournables réside, d'autre part, dans le soutien au peuple palestinien frère pour le recouvrement de la plénitude de ses droits légitimes, et en premier lieu, son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sur son sol national, avec pour capitale Al-Qods Al-Sharif. Tout en réaffirmant notre solidarité à ce peuple, dans son combat légitime, nous exprimons notre profonde préoccupation devant la persistance des agressions quotidiennes dont il est la cible et devant les actes des forces israéliennes d'occupation contre les dirigeants légitimes de ce peuple, et leur acharnement à détruire son infrastructure et à paralyser ses institutions.

La Tunisie, qui réaffirme sa position constante au sujet de cette cause juste, exhorte les parties influentes sur la scène internationale, à agir avec fermeté en vue d'assurer rapidement une protection au peuple palestinien frère, et d'aménager les conditions propices à la reprise des négociations, en tant qu'unique voie pour réaliser une paix juste, globale et durable pour tous les peuples de la région.

Pour que la sécurité et la stabilité se réalisent dans la région du Moyen-Orient, il importe, également, de progresser dans le règlement du problème irakien, par les voies pacifiques. Nous sommes persuadés que le dialogue entre les Nations Unies et l'Irak représente la meilleure voie pour le règlement des problèmes en suspens, et cela tout particulièrement après la coopération positive dont les autorités irakiennes ont fait preuve avec les Nations Unies.

Les actes terroristes du 11 septembre 2001 et les graves répercussions qu'ils ont eues sur la stabilité, la sécurité et l'entente dans le monde, commandent à la communauté internationale de consolider sa coopération dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme et de remédier à leurs causes, sur la base d'une approche globale et cohérente, fondée sur le dialogue, la solidarité et l'entraide.

Nous avons déjà eu à mettre en garde contre les périls inhérents à ce phénomène, depuis le début des années 90, lorsque nous avons précisé que le fanatisme et le terrorisme souillaient l'histoire de l'humanité, du fait d'un esprit rétrograde et par le recours aux actes sanglants. Nous avons expliqué que le terrorisme ne pouvait être extirpé que par la remise en cause de la nature du traitement que certaines parties occidentales réservent à ses tenants. Nous avons, en outre, du haut des tribunes onusiennes et régionales, appelé la société civile à définir des règles de conduite en la matière. Nous sommes convaincus que le moment est venu de convoquer la conférence internationale que nous avons préconisée pour élaborer un code de conduite international qui engagerait tous les Etats et aiderait à l'instauration d'un dialogue responsable, transcendant les « deux poids et deux mesures » et délimitant les dénominateurs communs pour la lutte contre le terrorisme.

Nous avons, aussi, œuvré, dans ce cadre, à donner à la solidarité la place qu'elle mérite dans les relations internationales, afin de faire disparaître les déséquilibres économiques et sociaux dont se nourrit le terrorisme.

L'extrémisme et le terrorisme sont deux phénomènes extrêmement graves qui menacent l'homme dans ses droits les plus chers et les plus précieux. Tout en rendant un vibrant hommage aux militants sincères des droits de l'homme, qu'il s'agisse de personnalités, d'organisations onusiennes ou non-gouvernementales, d'associations ou d'institutions, nous considérons que le fait de s'écarter des nobles valeurs des droits de l'homme, en se faisant l'écho des allégations et des mensonges des extrémistes, renforce l'extrémisme et le terrorisme et en accroît la gravité.

Autant elle respecte le militantisme honnête et le dialogue sincère, autant la Tunisie, Etat de droit, rejette les déviations qui affectent l'essence même des droits de l'homme et leurs nobles principes.

En outre, nous condamnons quiconque s'avise d'attaquer son propre pays à partir de l'étranger, et de s'en prendre à ses intérêts, par lâcheté et trahison. Tout en réaffirmant que nous acceptons de bon cœur la critique sincère de la part de tous ceux qui préfèrent rester sur le sol de la patrie et y exercer leur droit d'expression, nous tenons à souligner que la loi est le seul arbitre face à quiconque s'avise de chercher à nuire à l'intérêt de la patrie.

Citoyennes,
Citoyens,

L'indépendance de la Tunisie, son invulnérabilité et sa prospérité sont une responsabilité dont nous sommes dépositaires, et que nous assumons en faisant évoluer notre pays dans tous les domaines, par fidélité au souvenir des

sacrifices des martyrs et des militants et par dévouement au service de nos jeunes générations.

Notre confiance en l'avenir croît et s'amplifie, à la faveur du progrès et du développement que la Tunisie connaît, aujourd'hui, dans tous les domaines, et des nombreux acquis et réalisations qu'elle ne cesse d'accomplir, malgré les difficultés qui apparaissent dans son environnement et les défis auxquels elle se trouve confrontée.

A la mesure de notre optimisme, se renforce notre détermination de faire toujours mieux et plus, tant notre volonté est inflexible et tant notre confiance en notre peuple est inébranlable; ce peuple qui a accumulé et continue d'accumuler les hauts faits de gloire, tout au long de son histoire, avec orgueil et ambition.

Préservons, donc, cet esprit et faisons preuve de zèle au service de notre patrie et de notre peuple, pour leur garantir un avenir toujours meilleur.

Dieu Tout-Puissant a dit : «Je n'ai voulu que la réforme, autant que je le pouvais. Ma réussite, je ne la dois qu'à Dieu. C'est à lui que je m'en remets en tout.»(CORAN).

Merci de votre attention.